

# Camp de Jour Dollard-Des-Ormeaux



## Manuel des parents

# **1. ADRESSE ET EMPLACEMENTS DES CHALETS**

## **Bureau**

Centre Civique: 12001 Boul de Salaberry H9B 2A7, Salle H-191

## **Camp Kidz**

- Parc Sunnybrooke: 100, rue Cadman, DDO

Piscine: Glenmore

- Parc Westminster: 541 rue Westminster, DDO

Piscine: Westminster

- Parc Elm: 540 rue Montcalm, DDO

Piscine: Elm

- Parc Fairview: 345 Rue Blue Haven, DDO

Piscine: Fairview

## **Camp Aventure**

- Parc Westwood: 45 rue Thornton

Piscine: A.A.D.D.O (Centre Civic 12001 boul de salaberry)

# **2. HEURES D'ANIMATION ET SERVICE DE GARDE**

Heures d'animation : 8h30 à 16h30

Heures de service de garde: 7h à 8h30 et 16h30 à 18h

Les frais de gardiennage sont inclus dans les frais d'inscription. Des

frais supplémentaires de \$1.00 par enfant par minute de retard (après 18h00) seront imposés.

### **3. HEURE D'ARRIVÉE/DÉPART, ABSENCES**

#### **ABSENCES**

En cas d'absence ou de retard, veuillez nous envoyer un courriel au [info@campdejourddo.com](mailto:info@campdejourddo.com). Vous devez laisser votre nom, le nom de l'enfant, son parc et le jour d'absence. Lorsque nous ne sommes pas avisés, nous envoyons un courriel à la maison lorsqu'un enfant du camp est absent.

#### **ARRIVÉE AU PARC**

À chaque jour, vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par son animateur avant de partir. Avant de partir, vous devrez signer la feuille de connexion, inscrire le nom d'enfant, l'heure de dépôt, et votre signature.

#### **DÉPART DU PARC**

L'enfant ayant la permission de quitter seul le parc peut le faire avec une permission écrite par ses responsables. Les responsables devraient envoyer un courriel au bureau pour qu'un enfant puisse quitter par eux-mêmes.

Pour la sécurité de vos enfants, le camp de jour se réserve le droit de demander des pièces d'identité à la personne venant chercher l'enfant. Seules les personnes autorisées à venir chercher votre enfant pourront le faire.

Une autorisation écrite d'un parent ou tuteur est nécessaire dans l'éventualité où un individu non inscrit sur la liste de gens autorisés à quitter avec l'enfant sera responsable de venir chercher l'enfant au camp. Cette autorisation devra être remise au bureau et au chef de camp par le parent ou tuteur. Si toutefois il s'agit d'une urgence, une autorisation téléphonique sera acceptée après vérification de certaines données personnelles.

## **4. DÎNERS ET COLLATIONS**

L'enfant doit apporter son repas TOUS les jours. Si votre enfant oublie son repas, nous communiquerons avec vous afin que vous veniez lui en porter un.

Nous n'avons pas de réfrigérateur ni de four micro-ondes à la disposition des enfants. Nous suggérons que votre enfant utilise un bloc réfrigérant ou un sac à lunch isolé. Veuillez prévoir des collations, bouteille d'eau, et un repas.

\*Il est interdit d'apporter les produits avec les arachides.

## **5. PROBLÈMES DE SANTÉ/MALADIE/MÉDICATION**

Si votre enfant a un problème de santé (allergies alimentaires, asthme, etc.), veuillez en avvertir le bureau. Nous n'administrons pas de médicaments. Nous ne fournissons pas de médicaments.

Si votre enfant souffre d'allergies et a besoin d'un EpiPen, assurez-vous que celui-ci soit facilement accessible au personnel du camp, idéalement accroché à la ceinture de votre enfant.

L'enfant qui a de la fièvre ou une maladie contagieuse doit rester à la maison. Veuillez en informer le camp de jour à [info@campdejourddo.com](mailto:info@campdejourddo.com)

## **6. ACCIDENTS**

Un téléphone et une trousse de secourisme complète sont sur place tous les jours. Pour chaque accident, un rapport est rempli. Les animateurs du camp de jour reçoivent une formation en secourisme et RCR.

Les parents sont toujours informés, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant.

En cas d'accident, nous communiquons immédiatement avec les responsables d'enfant. Sans votre accord, votre enfant est transporté en ambulance qu'en cas extrême puisque les frais de transport vous seront facturés.

## **7. TRANSPORT**

**Au parc:** Le parent ou tuteur de l'enfant est responsable d'amener et de venir chercher son enfant au parc.

**Sorties:** Des autobus scolaires assurent le transport des enfants les jours de sortie. Les horaires vous seront communiqués dans les bulletins hebdomadaires.

**Piscine:** Les parcs se rendent à la piscine à pied.

## **8. SORTIES**

L'heure de départ sera indiquée sur l'horaire de la semaine. Nous ne pouvons pas attendre les retardataires. Aucun service n'est offert aux parcs pendant les sorties. Tous les enfants doivent apporter leur repas pour les sorties. En cas de pluie, la sortie peut être reportée au lendemain ou annulée.

## **9. ACTIVITÉS**

Les activités au parc sont organisées par l'équipe d'animation. Voici quelques exemples :

- Jeux coopératifs par groupes d'âge
- Grands jeux avec tous les enfants du parc
- Arts plastiques
- Les sports
- Jeux d'eau.

*Les horaire inclut :*

- Horaire des activités
- Horaire de la piscine
- Heures de départ et d'arrivée pour les sorties
- Messages importants
- Articles particuliers qui doivent être apportés au camp.

## **10. NATATION**

Le camp de jour visite la piscine durant la semaine. En plus des animateurs, des sauveteurs sont sur place pour assurer la sécurité des enfants. En cas de pluie, les périodes de baignade sont annulées.

Si votre enfant éprouve de la difficulté à nager et besoin un gilet de sauvetage, **on demande au parent de fournir un gilet.**

Si votre enfant a besoin d'une attention particulière lorsqu'il se baigne, veuillez en aviser le bureau et le chef de camp.

Puisque le camp Aventure de Westwood se rend au centre aquatique de DDO pour la baignade, il est fortement recommandé d'apporter un cadenas qui ne sera pas fourni par le camp de jour.

## **11. BULLETINS HEBDOMADAIRES**

Les horaires hebdomadaires seront postés en ligne au [www.campdejourddo.com](http://www.campdejourddo.com). Ce communiqué comporte :

- Horaire des activités
- Horaire des sorties à la piscine
- Heures de départ et d'arrivée pour les sorties
- Messages importants
- Articles spécifiques à apporter

## **12. TENUE VESTIMENTAIRE**

Nous recommandons un short, un t-shirt, des espadrilles et un chapeau.

Sorties: Le port du T-shirt du camp permet aux moniteurs de repérer votre enfant plus facilement dans les endroits publics.

Piscines: L'enfant doit apporter son maillot de bain et sa serviette. Il est suggéré d'apporter ces articles à tous les jours puisque certaines activités peuvent le requérir.

Pluie: En cas de pluie, veuillez prévoir les vêtements appropriés. Il est important de bien identifier tous les vêtements au nom de l'enfant.

## **13. CHANDAIL DU CAMP DE JOUR**

Le T-shirt du camp est obligatoire lors des sorties de façon à faciliter l'identification et la surveillance dans les lieux publics. Le prix du t-shirt est inclus dans les frais de camp. Le t-shirt est remis à l'enfant lors de sa première journée au camp.

## **14. CRÈME SOLAIRE ET CHASSE-MOUSTIQUE**

Nous vous demandons d'appliquer de la crème solaire avant l'arrivée au parc. Votre enfant doit aussi apporter une bouteille de crème solaire dans son sac à dos tous les jours. Le camp de jour ne fournit pas ces produits.

## **15. JOUETS, OBJETS PERDUS ET/OU VOLÉS AVEC OU SANS VALEURS**

Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus. Il est interdit d'apporter tout appareil électronique, téléphones cellulaires et jeux vidéo au camp de jour. Il est fortement conseillé de laisser tout objet de valeur et jouets à la maison.

## 16. CODE DE CONDUITE

- L'enfant recevra jusqu'à 3 avertissements du chef de camp pour tout manque de respect des règles du camp.
  - Tout mauvais comportement sera noté et discuté avec les parents.
  - Si les problèmes continuent de persister, comme conséquence, le campeur peut manquer la sortie, et les jours de camp.
  - Si le campeur n'est pas en mesure de démontrer un comportement approprié, le camp se réserve le droit de mettre fin à l'inscription du campeur.
  - Il y a une **tolérance zéro** à l'égard de tout type d'abus à l'égard du personnel.
- ★ **Veillez noter que le camp de jour DDO se réserve le droit de mettre fin à l'inscription du campeur immédiatement et sans avertissement. Le remboursement sera émis pour les jours restants.**

Quelques exemples d'inconduite qui mériteraient de manquer la sortie éducative, les jours de camp ou l'annulation de l'inscription :

- Refuser d'écouter et de respecter les autres
- Endommager les locaux (et briser les matériaux) du camp, autobus, installations des piscine,
- Frapper les autres
- S'enfuir
- Vandalisme
- Toute forme d'abus envers le personnel (de la part des parents ou du campeur)

***Tout acte de vandalisme requérant un dédommagement sera facturé au parent ou au tuteur de l'enfant qui a causé les dégâts. Le camp se dégage donc de toute responsabilité à l'égard des actes de vandalisme des enfants.***



## **17. RELEVÉ 24**

- ★ Votre relevé 24 sera disponible dans votre dossier en février. Vous êtes responsable de le télécharger à partir de votre dossier.

## **18. ANNULATIONS ET MODIFICATIONS DE L'INSCRIPTION**

Les annulations doivent être faites 2 semaines à l'avance. Si une annulation doit être faite dans les 2 semaines, les remboursements ne seront fournis qu'avec une note médicale attestant que le campeur est incapable d'être présent. Il n'y a pas de remboursement pour les jours d'absence de votre enfant. Pour toute annulation, des frais de 30.00\$ sont appliqués.

## **19. INTÉGRATIONS ET ACCOMPAGNEMENT**

Le camp accueille les enfants qui ont besoin de soutien. Notre camp offre un environnement inclusif et amusant pour tous les enfants. Nos accompagnateurs sont des étudiants.

Si votre enfant a un handicap et nécessite un soutien au camp, vous devez contacter le directeur et demander un accompagnateur. Veuillez noter que la demande doit être faite avant le 1er mars car nous avons une date limite pour demander des subventions pour notre accompagnateur.

Veuillez noter que notre capacité à fournir un soutien dépend fortement du montant de la subvention que nous recevons, ainsi que de notre capacité à trouver du personnel.

## **20. ÉQUIPE D'ANIMATION**

Voici les membres de l'équipe dynamique qui se chargeront de divertir vos enfants cet été.

Chef de Camp: Le chef de camp supervise toutes les activités. C'est la

personne ressource si vous désirez obtenir de l'information et en cas de problème.

**Animateur:** Pour chaque groupe de 10 enfants, il y a un animateur responsable de l'animation. C'est l'animateur qui divertit vos enfants du matin au soir.

**Aide-animateur:** Ces jeunes bénévoles en formation aident les animateurs afin d'acquérir de l'expérience en tant qu'animateur.

**Animateur en formation (A.E.F.):** Les Animateurs en formation sont là pour vivre l'expérience d'encadrer et d'animer des campeurs. Ils reçoivent des formations pour développer leurs compétences.

**Directeur, assistant-directeur, administrateur de bureau:** L'équipe administrative supervise et coordonne toutes les activités du camp.

## **21. COMITÉ D'ADMINISTRATION**

Notre comité d'administration est composé de parents volontaires.

## **22. INSCRIPTION**

L'inscription au camp d'été 2025 commence le 19 mars pour les anciennes familles et le 2 avril pour les nouvelles familles, exclusivement en ligne à [www.campdejourdo.com](http://www.campdejourdo.com).

Il est recommandé de créer un fichier avant de vous inscrire. Veuillez vous assurer que le dossier est complètement rempli.

Il est recommandé aux parents de lire le manuel des parents avant de s'inscrire.

L'inscription n'est confirmée qu'une fois le paiement effectué.

Veuillez noter que l'âge calendrier d'inscription est l'âge minimum avant **Le 30 septembre** de l'année scolaire en cours 2024-2025.

## **23. QUESTIONS, COMMENTAIRES, ET SUGGESTION**

Envoyez- nous un courriel au [info@campdejourddo.com](mailto:info@campdejourddo.com) pour toutes questions, commentaires et/ou suggestions concernant le Camp de Jour D.D.O.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BON ÉTÉ !